
Politique agricole et transformations sociales

André Guichaoua

Citer ce document / Cite this document :

Guichaoua André. Politique agricole et transformations sociales. In: Tiers-Monde, tome 18, n°71, 1977. Des X s'interrogent sur le développement. Une enquête internationale. pp. 583-601;

doi : <https://doi.org/10.3406/tiers.1977.2744>

https://www.persee.fr/doc/tiers_0040-7356_1977_num_18_71_2744

Fichier pdf généré le 01/10/2018

LA RÉFORME AGRAIRE ALGÉRIENNE PORTÉE ET LIMITES

POLITIQUE AGRICOLE ET TRANSFORMATIONS SOCIALES

par André GUICHAOUA*

Le milieu rural suscite une abondante production littéraire de la part des différents ministères et organismes concernés et ses difficultés traditionnelles semblent soigneusement recensées (1) : production insuffisante, faible productivité de la terre et du travail, érosion et dégradation des sols, mauvaise gestion des domaines « autogérés », misère paysanne, exode rural sont parmi les plus couramment citées. Face à cette situation, la Révolution agraire fait l'objet de relances épisodiques, il serait pourtant simple d'opposer la politique et le discours officiels aux processus économiques et sociaux réels.

Envisagée depuis novembre 1965 par une résolution du Conseil de la Révolution (2), lancée effectivement depuis 1972, la Révolution agraire a, depuis lors, dans sa pratique et son idéologie, décanté, voire modifié, les objectifs nombreux et généraux qu'elle s'était initialement fixés en fonction des transformations économiques et sociales de l'ensemble du pays.

Tâche capitale, « expression de la solidarité nationale », la Révolution

* Maître assistant à l'Université d'Oran.

(1) Dans ce domaine, la Charte nationale est un document d'une importance capitale. Elle propose une version de l'histoire récente du pays et du rôle joué par la paysannerie. Sa formulation élaborée des problèmes ruraux fournit l'image que le « pays » se fait de la paysannerie.

(2) A cette date, les intérêts en jeu avaient déjà suscité d'âpres luttes, l'histoire de la réforme agraire algérienne est liée à celle du mouvement de libération national (cf., par exemple, sa place dans la plate-forme de la Soummam du 20 août 1956).

agraire (RA) tarde à produire les résultats escomptés et, la solidarité nationale s'émuissant devant tant de lente précipitation, le changement tend à se réconcilier avec le maintien du statu quo. Ainsi les problèmes et résistances économiques et politiques rencontrés dans l'application de la RA, souvent qualifiés de « pesanteurs » sociologiques ou culturelles, semblent plus ou moins appartenir à la nature des choses... Le relatif désintérêt envers l'agriculture et les conséquences sociales de la pénétration extrêmement rapide et modulée du capital dans les différents secteurs de l'activité nationale deviennent alors de simples retombées économiques inhérentes à tout procès de modernisation, ou plus généralement, ils ne seraient que les effets techniques de toute marche accélérée vers le progrès, sorte de vaste transhumance intersectorielle (1) du « primaire » vers le « tertiaire ».

Toutefois, la permanence et la gravité des inégalités sociales en milieu rural, le blocage plus ou moins organisé et efficace de la RA par la « grande » et moyenne propriété foncière, les gros propriétaires de troupeaux et les divers secteurs qui leur sont liés favorisent l'apparition et le développement de vives critiques. Elles mettent généralement en cause le retard et le manque de vigueur dans l'application des mesures explicites ou présumées contenues dans les textes relatifs à la RA. On pourrait citer à titre d'exemples les manipulations locales de la limite des superficies expropriables, l'inexistence des instances démocratiques de gestion dans telle unité de production coopérative, etc.

Ces critiques sont loin d'être homogènes et leur portée est très variable. Parmi elles plusieurs éléments de différenciation pourraient être dégagés. Ainsi et très schématiquement se développe une version critique du discours officiel qui tente de rendre compte des blocages de la RA par une argumentation fondée sur la lenteur « naturelle » de tout processus de transformation des structures sociales dans un secteur non *prioritaire* de développement économique. Cette analyse, faute de pouvoir s'appuyer sur des bouleversements de grande ampleur, tend à privilégier les indices de transformation « en profondeur » du monde paysan. Ces indices seraient l'amorce d'une modernisation des campagnes pour les uns et/ou d'une transition très progressive vers le socialisme pour d'autres (2).

(1) Et donc régionale vu l'extrême concentration des activités industrielles.

(2) Telle semblerait être la démarche qui inspire, au moins partiellement, le volontariat étudiant. Mouvement d'assistance économique (de portée limitée : épierrage, désherbage, manutentions diverses...) et surtout d'animation idéologique, l'autonomie relative dont il dispose au sein de l'appareil de la RA paraît conduire parfois certains de ses responsables à surestimer son impact politique sur la paysannerie. L'importance attribuée à l'existence de cette structure dans l'Université reflète plus les enjeux du monde étudiant que l'existence d'un lien organique avec les luttes paysannes. Il constitue cependant un bon révélateur de l'ambivalence du comportement étudiant envers les tâches d'édification nationale en cours.

LA RÉFORME AGRAIRE ALGÉRIENNE

Parallèlement se dégage d'une manière complexe et fluctuante une approche qui assimile la pause actuelle à un véritable recul, voire à l'amorce d'une remise en cause des objectifs sociaux de la RA. Phénomènes inexplicables si on méconnaît ou sous-estime la consolidation de nouveaux rapports de force au sein de la paysannerie et la profonde restructuration en cours au profit de certains secteurs de la bourgeoisie algérienne. Le contenu social et politique de la RA est alors réinterprété en fonction d'une analyse contradictoire des données actuelles.

Cependant, dans les campagnes, et malgré l'extrême difficulté d'une telle analyse, le contexte social général pourrait, au moins au niveau des apparences, se caractériser par une certaine « passivité » des masses paysannes devant les nouvelles structures mises en place et les initiatives officielles. Ce qui, à court terme au moins, modifie les hypothèses courantes sur la réanimation politique et économique des campagnes.

Ces faits doivent inciter à poser les jalons d'un premier bilan, à l'image des différents secteurs de la paysannerie qui ont déjà évalué les apports réels ou proclamés de la RA et, pour certains, réadapté leur stratégie, comme en témoignent plus ou moins clairement les débats publics récents provoqués par l'avant-projet de Charte nationale.

Dans cette perspective, nombreux sont ceux qui estiment nécessaire une réflexion non plus sur les termes du débat classique sur le développement : priorité à l'agriculture ou à l'industrie dans le cadre de l'édification d'une économie indépendante pour les formations sociales en « transition », mais sur le contexte politique, économique et social évolutif dans lequel se déroule cette édification.

Cette reformulation supposerait que les contradictions présentes du secteur rural soient identifiées et analysées *à la fois* à partir des options générales du modèle de développement national et dans l'histoire concrète de la Révolution agraire (1). Plus précisément, il faudrait d'une part pouvoir évaluer les moyens effectifs dégagés pour la réalisation des objectifs de la RA dans le flux global des investissements publics et privés ainsi que leur affectation et utilisation réelles, et d'autre part appréhender l'impact de la RA dans les différents secteurs de la paysannerie en fonction de leur poids économique et politique et de leurs possibilités de mobilisation et de lutte.

(1) Cette double perspective « méthodologique » devrait alors permettre d'échapper aux approches téléologiques des docteurs es réformes agraires et aux jugements fluctuants du volontarisme militant.

A) *Genèse et objectifs de la Révolution agraire*

1) *Le contexte économique et le plan quadriennal 1970-1973*

La situation économique et sociale au lendemain de la Libération était particulièrement catastrophique. Confronté à l'anéantissement des capacités de production, à la désorganisation économique extrême liée à la politique coloniale et aux désinvestissements des dernières années de guerre, au sabotage et à la fuite de la population européenne, le pouvoir politique né de la guerre d'Indépendance ne pouvait évaluer clairement le coût et les péripéties de son nouveau combat pour l'indépendance économique. Le combat visait autant les intérêts toujours présents de la métropole que les éléments de la bourgeoisie nationale prêts à investir les anciennes positions coloniales. Dans ce contexte difficile et complexe l'instabilité du pouvoir politique ne prit réellement fin que vers les années 1967-1968 et c'est à cette époque aussi que virent le jour les premiers éléments durables d'une politique d'industrialisation et de développement national. Ils se concrétisèrent lors du lancement du Premier Plan quadriennal en 1970 (1).

La période du Premier Plan quadriennal joue un rôle capital dans la transformation des structures sociales algériennes. L'extension de l'industrialisation et les formes spécifiques qu'elle revêt en Algérie ont profondément modifié le rapport de force politique qui prévalait à la fin des années 60 à l'échelon national.

L'objectif premier de ce plan résidait dans l'accélération du programme des investissements industriels. Celui-ci est conçu comme l'élément déterminant pour assurer la base matérielle de l'indépendance. Industrialisation et indépendance, ces deux exigences de l'histoire récente du pays sont indissociables : seule l'indépendance permet une véritable industrialisation, seule l'industrialisation peut garantir l'indépendance.

C'est à partir de ce postulat (dont il faudrait cependant discuter les termes et l'évidence) que s'explique le sens des principales « tâches d'édification nationale » de l'année 1971. La *nationalisation des hydrocarbures* manifeste la réalité de l'indépendance et la consolide, la *gestion socialiste des entreprises* (GSE, ordonnance du 16-11-1971) pose les fondements du nouvel ordre industriel en définissant le cadre juridico-politique et l'organisation du procès de production dans le secteur d'Etat, la *Révolution agraire* (RA, ordonnance du 8-11-1971) (2)

(1) République algérienne démocratique et populaire, *Plan Quadriennal 1970-1973, Rapport général*, Alger, 1970. On peut trouver dans le livre d'Hamid TEMMAR, *Structure et modèle de développement de l'Algérie*, Alger, SNED, 1974, et les écrits de Gérard DESTANNE DE BERNIS les éléments nécessaires à une étude approfondie du premier plan et des orientations économiques générales.

(2) Front de Libération nationale, *Révolution agraire, Charte et ordonnance*, Alger, 1971.

LA RÉFORME AGRAIRE ALGÉRIENNE

propose une transformation des rapports sociaux dans les campagnes adaptées aux « nécessités inhérentes » de l'industrialisation (1), enfin, sur un autre plan, la *refonte de l'enseignement supérieur* (RES, décrets et arrêtés du 25-8-1971) jette les bases d'une université démocratisée (2) capable de fournir les cadres nationaux indispensables à la reproduction du modèle d'industrialisation.

Depuis leur lancement, le contenu souvent vague et contradictoire des principales tâches d'édification nationale s'est trouvé précisé, redéfini puis graduellement codifié selon le rythme de la consolidation du pouvoir économique et politique.

Tout d'abord, la question relative à la justesse des options de ce Premier Plan a déjà été longuement débattue à l'intérieur d'une problématique à forte dominante économique. Sans la méconnaître, nous soulignerons simplement que le stade des options est définitivement dépassé (3). Désormais la réflexion porte principalement sur les contradictions et les limites du processus d'industrialisation et de développement. L'achèvement de ce Premier Plan a permis de mieux le définir. Nous retiendrons ici deux traits caractéristiques de ce processus :

a) Le premier, d'ordre général, tient à la réalisation à certains égards exemplaire dans le contexte géopolitique des principaux objectifs du Plan. Leur cohérence et la relative maîtrise des moyens et techniques mis en œuvre attestent la volonté politique du pouvoir d'Etat. Elles confirment aussi la réelle capacité de manœuvre dont dispose le pays pour faire face aux pressions économiques étrangères. La poursuite des orientations initiales au travers du Second Plan quadriennal 1974-1977 apparaît alors comme la confirmation d'un processus considéré désormais comme irréversible. Ainsi s'expliquent l'ascension rapide de nouvelles forces sociales et leur poids renforcé au sein du pouvoir central. On pourrait citer divers secteurs de la bourgeoisie nationale (petite et moyenne production, commerce, bâtiment, etc.) et surtout l'ensemble des couches liées à l'appareil d'Etat et aux nouvelles structures de production, les sociétés nationales.

b) Le second trait caractéristique éclaire la nature de la politique agraire. Programmé parmi les nécessités secondes, le développement du secteur agricole accuse *un important retard planifié et sectorialisé*. Planifié dans la mesure où la part des investissements agricoles est, de manière délibérée, fortement réduite par rapport aux budgets précédents — moins de

(1) « L'industrie, grâce à l'effet multiplicateur qui lui est connu, finit par créer autour d'elle l'environnement dont elle a besoin pour s'épanouir. » *Charte nationale*, titre III, chapitre « La Révolution industrielle », Alger, 1976, p. 80.

(2) Il faudrait cependant dissocier les divers types d'enseignements supérieurs et par exemple distinguer leurs fonctions économiques et idéologiques respectives (Université, Instituts de technologie, Centres de formation, etc.).

(3) Ce qui ne signifie nullement que les questions relatives au contenu politique de ces choix aient disparu. L'orientation « industrialiste » très marquée du programme de développement ne fait qu'entériner la défaite politique des forces sociales et politiques défendant une voie « agrariste ». Un article récent de la *Revue Tiers-Monde* traite de cette question et situe les étapes de cette élimination politique à partir de l'été 1962, Nourredine ABDI, *Réforme agraire et voie algérienne de développement*, Paris, PUF, juillet-septembre 1976, n° 67.

ANDRÉ GUICHAOUA

15 % des investissements prévus par le Plan, le pourcentage est identique dans le Plan 1974-1977 ; sectorialisé car, faute de s'insérer dans un projet de restructuration globale de l'agriculture, le Plan et la RA devaient produire des effets localisés et limités selon les secteurs (autogéré et privé, puis après 1972 coopératif) ou les étapes du circuit de production et de commercialisation.

Soulignons brièvement par quelques chiffres les grands secteurs d'investissements :

Illustration non autorisée à la diffusion

⁽¹⁾ Un dinar algérien (DA) équivaut à peu près à 1,20 F.

⁽²⁾ *Revue algérienne du Travail*, Alger, juillet 1972, n° 11, p. 15.

D'après les mêmes sources, ces investissements permettaient l'irrigation de 40 000 ha supplémentaires, le drainage et l'assainissement de 50 000 ha, le reboisement et la restauration de 3 à 400 000 ha, l'acquisition de 12 400 tracteurs, 1 000 moissonneuses-batteuses, 30 000 génisses, 60 000 ruches, etc.

La production des principaux produits agricoles devait augmenter dans des proportions allant de 30 à 70 %. De même, les taux d'accroissement des rendements devaient varier, à titre d'exemple, entre 18 % pour les agrumes, 54 % pour les céréales et 64 % pour le tournesol. Ces gains devaient essentiellement provenir du secteur autogéré.

2) *Le secteur rural à la veille de la RA*

Au lendemain de la Libération, malgré la grande mobilisation de la paysannerie, le problème de la terre et de sa répartition ne put être sérieusement abordé. En effet, la nationalisation de 1962 des domaines coloniaux et la laborieuse réorganisation de ce secteur ne pouvaient être considérées que comme des solutions partielles et donc provisoires aux déséquilibres de l'agriculture légués par la colonisation.

Pourtant aucune politique cohérente d'ensemble ne vint répondre aux besoins d'une paysannerie misérable, exploitée et épuisée par des décennies de résistance et de lutte. Entre 1964 et 1972, l'absence d'initiative dans le domaine agricole est remarquable (1). Hors de l'émigration, la stratégie

(1) La Charte nationale le reconnaît indirectement en faisant une « impasse » de dix ans dans l'histoire de la paysannerie entre la fin de la guerre de Libération et la Révolution agraire, *op. cit.*, p. 39, § 2.

LA RÉFORME AGRAIRE ALGÉRIENNE

suivie envers le secteur dit traditionnel semblait se cantonner à fournir quelques ressources complémentaires aux populations démunies : les chantiers de travail, le reboisement, les pensions et allocations diverses définissaient quelques-unes des limites de cette politique d'assistance. Loin d'endiguer « l'évolution régressive » de l'agriculture parcellaire — selon l'expression de G. Destanne de Bernis — cette absence de politique se traduit par un double appauvrissement de la paysannerie et de la terre. L'état de dégradation du patrimoine foncier s'accroît : sa surexploitation (surpâturage dans la steppe), due à la pression d'une paysannerie avide de terre, renforce l'épuisement des sols et l'érosion.

Au niveau des rapports sociaux, les formes traditionnelles d'association reculent face à une augmentation assez rapide du salariat dans le secteur privé. La monétarisation de l'économie rurale s'accompagne d'un intense mouvement de prolétarianisation et d'exode rural. Parallèlement, l'accroissement de la mécanisation et la concentration des terres témoignent d'une accumulation notable chez certains grands et moyens propriétaires.

Mais le point essentiel qui, à notre avis, doit être retenu de cette période d'atermoiements du pouvoir et qui explique certains aspects de la situation actuelle est le rapport de force extrêmement défavorable dans lequel se trouvent la petite paysannerie parcellaire et les paysans sans terre. Représentant la grande majorité de la population agricole ces deux secteurs de la paysannerie — appuis décisifs du Front pendant la lutte de Libération nationale — perdirent progressivement tout poids réel dans la vie politique algérienne après 1962. Le départ de l'administration coloniale, la relance de la production industrielle absorbaient le nouveau pouvoir qui devait faire face à la montée rapide d'une puissante bourgeoisie d'affaires et aux risques d'agitation populaire due à la forte concentration de migrants et de chômeurs. Cette situation conduisit à un déplacement irréversible de la scène politique vers les villes du Tell. En éloignant les perspectives de réforme agraire, le désintérêt du pouvoir envers les campagnes encourageait le retour en force de la bourgeoisie rurale et des propriétaires fonciers absentéistes.

Cette période précédant la réforme agraire se caractérise ainsi paradoxalement par l'absence d'une véritable lutte revendicative de la part de la paysannerie pauvre inorganisée. Par contre, les grands propriétaires eurent le temps de se ménager de nombreuses échappatoires « légales », de s'infiltrer dans l'appareil politique, de s'organiser, et surtout de lancer une vigoureuse campagne de propagande contre la réforme agraire avant même son lancement.

Ceci permet de comprendre, par exemple, la forme très particulière de participation qui fut demandée aux grands propriétaires fonciers au cours de l'année 1972 au début de la première phase (alors que seule la propriété publique était concernée) par le biais d'un appel au patriotisme et à la géné-

rosité pour céder leurs terres inexploitées au Fonds national de la Révolution agraire. Ce scénario de départ de la RA, s'il témoigne d'une grande habileté politique pour désamorcer la lutte ouverte des possédants, souligne, malgré tout, la faiblesse de l'offensive du pouvoir, spéculant plus sur les divisions internes de la grande propriété que sur les initiatives et la pression de la paysannerie.

3) *La politique agraire 1972-1976*

Les perspectives économiques générales et le contexte social prévalant au début des années 70 déterminent toujours, pour l'essentiel, les composantes actuelles de la RA. Au niveau économique, celle-ci s'insère dans une politique d'élargissement rapide du marché intérieur. La stagnation prolongée des campagnes risquait de compromettre la poursuite de l'industrialisation intensive au moins dans les secteurs où la production devenait importante : « Une telle situation, si elle doit se poursuivre, ne peut manquer de nuire au développement industriel qui serait inévitablement appelé à se ralentir non seulement dans les branches textiles (Sonitex, cuirs et peaux), l'outillage, mais aussi dans les produits chimiques, l'énergie et même les constructions métalliques et la sidérurgie dont une grande partie est absorbée par l'agriculture » (1). La nouvelle politique agricole est ainsi le prolongement sous des formes spécifiques — et variables selon le rapport de force régional ou local — des orientations et objectifs généraux de développement.

Mais à la différence de celle suivie dans le secteur industriel, elle ne cherche pas à modifier fondamentalement *la polarisation des flux de transfert du surplus au profit de l'Etat*, ce qui pour l'essentiel était déjà acquis avec le secteur autogéré, mais à transformer profondément et durablement *les comportements économiques et sociaux des producteurs*. La RA apparaît ainsi comme une sorte de *programme de développement rural provoqué dont la tâche centrale serait d'adapter la structure de la propriété foncière et les modes de tenure aux exigences techniques d'un rendement rapide du capital investi*.

Le capital provient pour l'essentiel de la rente pétrolière (2) et doit permettre la réalisation des investissements fonciers que le secteur privé était incapable de prendre en charge lui-même : barrages, irrigation, intensification de l'élevage, fertilisation, plantations, etc. (3). Son volume est étroitement subordonné à la capacité d'absorption des zones rurales en produits industriels ou de consommation courante (« modernisation des campagnes »)

(1) Ahmed AKKACHE, La condition du développement économique, in *Revue algérienne du Travail*, Alger, juillet 1972, p. 13. Cf. aussi DESTANNE DE BERNIS, *L'Afrique de l'indépendance politique à l'indépendance économique*, Paris, Ed. PUG-Maspero, 1975.

(2) La coïncidence entre la nationalisation des hydrocarbures et le lancement de la RA n'est pas fortuite.

(3) Voir R. BILLAZ, Le développement rural, in *Revue Tiers-Monde*, Paris, PUF, avril-juin 1973, n° 54.

LA RÉFORME AGRAIRE ALGÉRIENNE

et à l'approvisionnement des « industries industrialisantes » du secteur agro-industriel (SEMPAC, SOALCO, SOGEDIS...).

Le bilan quantitatif de la RA montre bien qu'au travers d'objectifs divers elle vise essentiellement une amélioration foncière dans le secteur coopératif et privé. Mais ne serait-ce que faute de moyens matériels suffisants et des cadres nécessaires, la RA ne peut prétendre mener à bien son objectif de socialisation des campagnes. Il apparaît de plus en plus clairement qu'en l'absence de mobilisation paysanne, le projet de restructuration du secteur rural pourrait se limiter à provoquer des « déséquilibres » en laissant les « dynamismes naturels » opérer librement les transformations économiques souhaitées.

B) *Les transformations rurales de la RA*

1) *La RA et la structure foncière*

L'agriculture algérienne d'avant la RA était marquée par de profondes disparités. Très brièvement, on peut relever que le secteur d'Etat représentait un ensemble de près de 2 200 exploitations dont 90 % d'entre elles disposaient de plus de 200 ha. La superficie moyenne des domaines autogérés est d'environ 1 050 ha. Globalement, le secteur socialiste représente 2 330 000 ha parmi les meilleures terres du pays dont près de 2 000 000 ha SAU (1), c'est-à-dire 30 % de la SAU totale du pays. Par contre il ne fait vivre que 12 % de la population rurale soit environ 900 000 personnes.

Le secteur privé, dit aussi improprement traditionnel, dispose de 6 millions d'hectares (2) et n'est guère homogène. On y distingue un sous-secteur de grandes exploitations contrôlant approximativement 15 % de la SAU totale (env. 1 000 000 ha) et regroupant au maximum 10 % de la population rurale. Il existe près d'un millier d'exploitations dont la superficie déclarée dépasse 200 ha (sup. moy. : 320 ha). Ces chiffres ne donnent toutefois que peu d'indications sur les superficies effectivement contrôlées par ces propriétaires. Des totaux de 2 000 ou 3 000 ha peuvent alors être atteints.

Puis un sous-secteur de moyenne propriété (plus de 50 ha) d'un effectif de 15 000 exploitations fait la transition entre les gros propriétaires fonciers et l'énorme masse de la petite paysannerie. Celle-ci représente 80 % environ de la population rurale avec 570 000 exploitations dont la superficie moyenne ne dépasse pas 8 ha.

On constate donc une énorme disproportion entre les deux pôles que constituent d'un côté les domaines autogérés et de l'autre la petite paysannerie parcellaire. Sur les terres les plus fertiles, les 165 000 salariés permanents

(1) SAU : surface agricole utile.

(2) Chiffre fort approximatif et peu significatif. Le privé dispose aussi des terres communales, utilise les différents types de terres *arch* (2 000 000 ha)...

du secteur socialiste consacrent globalement le quart seulement de leur SAU aux productions intensives tels les vignes, le maraîchage et l'arboriculture. Sur le reste, soit environ 1,5 million d'hectares, on ne compte en moyenne qu'un *travailleur pour 30 ha*. Dans le secteur privé, chaque actif masculin dispose de 4 ha. Chiffre qu'il faut encore pondérer pour tenir compte des terres gelées par la grande propriété, les terres incultes... : 135 000 exploitants disposent de moins de 1 ha.

La Révolution agraire s'est divisée en trois phases d'intensité inégale. La première débute effectivement le 1-1-1972. Elle devait concerner environ 3 millions d'hectares de terres publiques et communales (dont 800 000 ha SAU) et permettre le recensement des terres du secteur privé. La seconde phase commence le 16-6-1973 et vise d'après les estimations officielles 1 000 000 d'hectares de terres privées. Elle est à ce jour achevée ou en voie d'achèvement selon les interlocuteurs et les régions. La troisième phase, amorcée le 17-6-1975, s'attache à recenser le troupeau et les terres de parcours. Elle envisage, outre la limitation des grands troupeaux, d'attribuer ou de réattribuer entre 15 et 20 millions d'hectares dans la steppe.

Le Fonds national de la RA devait, d'après les estimations, installer entre 300 et 400 000 familles rurales dont, finalement, seules 150 000 candidatures furent retenues. Le bilan quantitatif des réalisations des deux premières phases est difficile à faire. Les résultats varient fortement selon les sources et il n'est pas sûr, vu les fluctuations locales et la crédibilité de certaines informations, que des résultats très précis puissent être obtenus (1). Nous citerons cependant un bilan publié par *La République* d'Oran en date du 26-12-1975 et comptabilisant les opérations jusqu'au 30-6-1975 :

Illustration non autorisée à la diffusion

(1) CAPRA, Coopérative agricole de Production de la RA ; CAEC, Coopérative agricole d'Exploitation en commun ; GPMV, Groupement précoopératif de mise en valeur ; GEP, Groupement d'entraide paysanne ; CAPCS, Coopérative agricole polyvalente communale de Services ; VARA, village agricole de la RA, plus communément appelé « village socialiste ».

(1) On peut trouver de nombreuses indications chiffrées dans La réforme agraire en Algérie, de Nourredine ABDI, in *Maghreb-Machrek*, septembre 1975, n° 69, pp. 33-41.

LA RÉFORME AGRAIRE ALGÉRIENNE

Ce bilan sur l'aspect foncier de la RA permet de fixer quelques ordres de grandeur et de tirer divers enseignements d'autant plus qu'en dehors du nombre de VARA et éventuellement des terres attribuées les chiffres ne devraient guère changer (les coopératives d'élevage ne sont pas décomptées) (1).

Sans nier l'ampleur des transformations, le point le plus remarquable est le décalage qui s'est instauré entre les estimations et les réalisations. Ainsi, pour ne prendre que l'exemple des superficies, on peut constater les variations suivantes : les terres estimées de la deuxième phase étaient de 1 million d'hectares (2), les terres recensées comme nationalisables réduisaient ce chiffre à 630-640 000 ha, celles effectivement nationalisées atteignaient environ 500 000 ha fin 1975 et les terres attribuées seulement 366 000 ha.

La première déperdition (270 000 ha) s'explique par les dissimulations et exceptions diverses (fausses déclarations, « complaisance » locale, indivision, manipulations des plafonds de limitation, etc.), la seconde trouve son origine principale dans les nombreux recours des propriétaires touchés et aussi, le cas n'est pas si rare, la récupération *de facto* des terres expropriées par l'ancien propriétaire. La dernière variation entre terres nationalisées et terres attribuées peut s'expliquer de différentes façons parmi lesquelles on peut citer les terres considérées comme incultes, la désaffectation des attributaires (faible nombre de candidats et désistement d'attributaires) et surtout les retards « administratifs ». Il resterait plusieurs centaines de milliers d'hectares à attribuer au titre des deux premières phases.

Par ailleurs, même si l'objectif fixé par la RA (150 000 attributaires) à la fin de la troisième phase (dont la fin était, semble-t-il, annoncée pour 1977) était atteint, ce qui semble assez irréaliste vu le rythme actuel des affectations et les capacités matérielles et en personnel dont dispose la RA, celle-ci n'aurait réussi à créer, sur des terres relativement bonnes, il est vrai, qu'un *petit secteur coopératif employant au mieux 10 % de la population active masculine agricole*.

Secteur intermédiaire entre les immenses domaines autogérés sous-exploités et la petite paysannerie parcellaire sous-employée et avide de terre, les unités de production mises en place par la RA, dont la superficie moyenne est d'environ 200 ha (3) pour une quinzaine d'attributaires, ne règlent pas

(1) Un dernier bilan officiel portant sur l'ensemble des opérations de la RA vient d'être établi lors de la réunion des responsables de *wilaya* du 1-7-1977. Il fournit les chiffres globaux suivants : 2 000 000 d'hectares nationalisés, 1 259 679 ha attribués, 6 604 unités coopératives et précoopératives, plus de 100 000 attributaires installés.

(2) Hypothèse minimale traduisant déjà une réduction de la portée des textes (terres des seuls propriétaires absenteïstes et non celles des non-exploitants en général), cf. N. ABDI, *op. cit.*

(3) Cette moyenne cache de grandes variations suivant les types de cultures et les conditions édaphiques et climatiques (de moins de 100 ha à 500 ha pour les terres céréalières).

réellement le problème foncier de l'immense majorité de la paysannerie. En particulier, la RA ne porte pas atteinte à la rente des nombreux propriétaires non exploitants (1), ni à la propriété des équipements et laisse intact le capital des gros propriétaires terriens plus ou moins reconvertis et contrôlant de près ou de loin la commercialisation des produits agricoles locaux. Elle ne peut d'autre part isoler durablement dans le « secteur d'Etat » quelques fractions de la paysannerie sans répondre tôt ou tard à la pression permanente qu'exercent les paysans semi-prolétaires ou sans terre alors qu'ils représentent toujours la majorité de la paysannerie.

2) *La consolidation du secteur coopératif*

Ces réserves sur la portée de la RA doivent inciter à la plus grande prudence dans l'évaluation du poids respectif des différents secteurs agricoles. Si la primauté du secteur autogéré, demeuré intouchable, semble durablement acquise, il serait hâtif de conclure que l'apport du secteur coopératif et la nationalisation des terres de parcours assurent une prépondérance complète et définitive du secteur nationalisé sur le « privé ».

Outre le maintien de rapports étroits entre le secteur coopératif et le privé (équipement, commercialisation, travail d'appoint), la nationalisation ne concerne en fait qu'une superficie fort réduite : guère plus de 10 % de l'ancien secteur contrôlé par le privé. Il serait aussi abusif d'imaginer que la nationalisation formelle des terres de parcours opérée par la publication du code pastoral (17-6-1975) ait réellement affaibli le secteur privé dans la steppe.

On peut donc penser que si l'Etat a réussi à geler les transactions foncières en abolissant ou en limitant le droit de propriété, il n'a pas réussi à transformer véritablement l'appropriation des fruits du travail de la terre dans le secteur privé, voire dans le secteur de la RA où dans certaines CAPRA la terre est répartie et gérée individuellement par les attributaires, à moins que les coopérateurs, étrangers à leurs terres, ne s'estiment que les simples salariés de l'Etat-patron.

Les difficultés rencontrées par les attributaires sont nombreuses. Citons, par exemple, les recrutements d'affectataires plus ou moins homogènes — ce qui ne favorise pas la bonne entente entre coopérateurs —, le clientélisme, le non-respect des critères d'attribution concernant les autres sources de revenus, l'imposition hâtive et bureaucratique à d'anciens semi-prolétaires des formes

(1) Qui, il est vrai, peuvent aussi être des migrants récents, chômeurs et sous-prolétaires des villes, mais ils ne peuvent dans ce cas que louer la ou les parcelles dérisoires dont le maigre revenu les a conduits à partir.

LA RÉFORME AGRAIRE ALGÉRIENNE

de coopération les plus avancées et contraignantes (1), la mauvaise volonté et les difficultés rencontrées par les attributaires pour l'obtention du matériel, des semences ou des documents financiers de la BNA (2) permettant d'évaluer les éventuels bénéfices..., ou plus simplement les conditions d'écoulement de la production (3).

Dans ce contexte difficile, les résultats obtenus dans le secteur coopératif sont loin d'être négligeables, même s'ils sont très différents d'une coopérative ou d'une région à une autre. Une analyse même rapide des systèmes de production, de la productivité du travail et du sol fournit de nombreux indices positifs. Très brièvement relevons la très forte intensification du travail et, dans le domaine des rendements, la tendance plus ou moins forte selon les produits, mais générale au rattrapage par rapport au secteur socialiste (4). Ces premiers acquis devraient se préciser lorsque les aménagements fonciers et améliorations diverses (équipements, irrigation...) et surtout l'arrivée à maturité des arbres fruitiers et vignobles (raisin de table) produiront tous leurs effets.

La consolidation du secteur de la RA (quelle qu'en soit la forme) demandera vraisemblablement de nombreuses années. A cette fin, il apparaît improbable que les méthodes bureaucratiques et autoritaires dans la mise en place, l'organisation, le fonctionnement et la gestion des unités coopératives (crédits, investissements, plans de culture, quota d'engrais...) puissent suffire à assurer durablement leur bon fonctionnement, à endiguer les désistements, l'absentéisme ou encore remédier à la mauvaise utilisation des terres. Ces pressions et les dénonciations pesantes du manque de « conscience socialiste » (5) des coopérateurs sont souvent perçues comme des mesures répressives, par ailleurs fort volontaristes comparées au niveau de socialisation des autres secteurs de production.

(1) Cf. total des CAPRA par rapport aux autres formes d'association, p. 10. Cette forme juridique rend plus difficiles les désistements par le biais de la dette contractée par les nouveaux attributaires (dotation de matériel, semences, avances...). Son montant atteint souvent plusieurs années de récolte.

(2) Banque nationale d'Algérie (BNA) chargée du financement de l'agriculture.

(3) Car paradoxalement, si la coopérative doit vendre à la CAPCS, celle-ci ne semble pas tenue d'acheter la récolte. Ce phénomène peut s'expliquer par l'absence de moyens de conditionnement ou de transport dans la CAPCS, mais aussi très souvent par les manipulations dont les paysans sont victimes (calibrage, qualité, etc.) lors de la livraison de leur récolte. Lorsque les prix offerts ne couvrent même pas les frais de culture, il arrive que les paysans repartent avec leurs produits et les abandonnent ou tout simplement ne les récoltent pas.

(4) Cf. *Statistiques agricoles, superficies et productions*, 1974 et 1975, ministère de l'Agriculture. De nombreuses études régionales l'attestent aussi.

(5) Se traduit par la location de matériel aux privés plutôt qu'à la CAPCS, la vente sur pied des récoltes aux mandataires, l'autoconsommation, les travaux d'appoint à l'extérieur de la Coopérative, etc.

C'est pourquoi, bien que souvent perçus comme des privilégiés par les paysans pauvres du privé, les attributaires ne sont pas indifférents aux disparités de salaires entre villes et campagnes et entre activités industrielles et rurales. Le découragement de nombreux coopérateurs ne peut s'expliquer uniquement par l'intoxication et le sabotage des « privés » car la part de responsabilité de l'Etat n'est pas négligeable, sans parler de la volonté politique de nombreux représentants locaux, voire nationaux.

Une aide financière, matérielle et technique, importante et adaptée ainsi que, comme le demandent avec insistance de nombreux travailleurs de la RA, une épuration sérieuse des instances politiques, syndicales, administratives et bancaires pourraient y remédier. Mais ces solutions peuvent difficilement être envisagées en l'absence d'une véritable mobilisation paysanne car il faudrait que les paysans de la RA, et à un autre niveau ceux de la petite paysannerie soient à même de profiter *effectivement et prioritairement* des améliorations foncières et de l'infrastructure réalisées et mises en place par l'Etat : semences, techniques culturales, aide vétérinaire, crédits bancaires, capacités et moyens de stockage et de transport, commercialisation, etc.

3) *L'équipement des campagnes*

Cet aspect de l'activité économique de l'Etat complète notre analyse de la politique agraire dans la mesure où, par des investissements non directement agricoles, l'Etat tente de pallier les faiblesses les plus graves de sa politique globale. Parmi les principales réalisations et améliorations, mentionnons :

- l'électrification en voie de généralisation dans les régions les plus reculées ;
- la prolifération des écoles rurales et la scolarisation quasi totale de la population en âge de l'être ;
- la médecine gratuite — qui cependant en milieu rural n'a qu'une portée très réduite (faible encadrement, peu d'équipements et de moyens) ; mais surtout,
- les villages agricoles, prévus à un millier d'exemplaires.

Une étude approfondie mériterait d'être faite sur ces villages (au nombre déclaré de 70 actuellement) et, en particulier, elle pourrait s'attacher à en analyser le fonctionnement du point de vue de la socialisation du procès de travail, de l'efficacité de son organisation, du rayonnement de ses services (équipements commerciaux, techniques et sociaux) par rapport aux villages environnants, ses effets induits (emplois, revenus annexes, etc.) et aussi son activité politique et culturelle (APCE, UNPA, UNFA, comité de village, parti, animation socio-culturelle) (1). Toutefois, la relative précocité de l'expérience rend les appréciations délicates.

(1) Assemblée populaire communale élargie ; Union nationale des Paysans algériens ; Union nationale des Femmes algériennes.

LA RÉFORME AGRAIRE ALGÉRIENNE

L'exemple du plus ancien village socialiste de la RA inauguré en 1973 (1) semble cependant montrer l'existence de nombreuses difficultés dont il est encore difficile d'apprécier la représentativité. Le village d'Aïn Nehala frappe tout d'abord par son isolement — le taxi clandestin supplée les deux cars quotidiens souvent pleins lors de la traversée du village — et le calme pesant qui y règne. Le recrutement peu homogène, local et lointain (*hamyam* de la région de Mecheria) n'a pas favorisé les contacts entre attributaires, et les réticences auxquelles se heurte chaque initiative donnent l'impression d'un désintérêt marqué envers les structures d'organisation et de gestion. Parmi les activités et équipements initialement prévus on peut signaler le fonctionnement de l'école, du *hammam* (bain maure), de la mosquée et du Centre de Jeunes animé par un fonctionnaire de la Jeunesse et des Sports. Par contre, le marché, le four collectif, l'antenne agricole et l'antenne communale ne fonctionnent pas. Le Centre artisanal, après avoir été concédé à un patron de Tlemcen pour « initier » les jeunes filles au tissage puis boycotté, paraît reprendre de l'activité. Le dispensaire a été confié à un infirmier renvoyé, dit-on, par les différents hôpitaux de la région. L'approvisionnement en eau du village — et du système d'irrigation — est très épisodique alors que les interlocuteurs soulignent son bon fonctionnement lors de l'inauguration (la pompe a été démontée ensuite).

Le comité de gestion du village, d'une instabilité chronique, subit une grande désaffection par suite des pressions et difficultés diverses qui entravent son fonctionnement. Les instances politiques et syndicales n'y échappent pas non plus.

Cependant, les réussites ou difficultés de cet impressionnant programme ne peuvent être appréciées à partir d'une approche ponctuelle. Ce programme doit être resitué en tant qu'élément d'une politique globale. Il cherche à répondre à l'inexistence dans les campagnes de centre d'activité économique locale. Sur ce point il faut rappeler très brièvement que la colonisation et son économie extravertie tout en détruisant l'artisanat local n'ont produit que *des regroupements de main-d'œuvre* pour les domaines des colons. Les derniers regroupements autoritaires, même s'ils se sont maintenus comme zone de concentration de population, n'ont pas permis le développement d'une véritable activité villageoise.

Le village agricole de la RA veut élever la qualité de l'habitat rural en dotant ces bourgs des mêmes attributs que les villes (gaz, électricité, écoulements collectifs...). En créant les VARA dans les zones retirées mais aussi dans le pourtour des grandes villes, le gouvernement veut créer des points de

(1) Village de la commune d'Aïn Tellout (*wilaya* de Tlemcen) ayant une valeur symbolique dans la mesure où il fut le premier village socialiste officiellement inauguré.

fixation de la population qui, sans concerner actuellement, du moins, beaucoup de familles rurales (1), devraient constituer un attrait suffisant pour obtenir un ralentissement du processus migratoire de la petite paysannerie paupérisée. Les villages socialistes constitueraient des moyens et gros bourgs ruraux regroupant les éléments paysans du secteur d'Etat.

On assiste ainsi à la mise en place d'une moyenne paysannerie, assez isolée et relativement aisée, jouissant d'une concession illimitée de la terre et du logement. Par ailleurs, se poursuivent, à un rythme éventuellement ralenti, les migrations rurales vers les centres industriels urbains. Dans la politique de la RA, les villages agricoles et, plus généralement, les programmes de transferts sociaux vers les campagnes s'insèrent dans une double stratégie de restructuration productive des zones rurales et de « régulation » des flux de main-d'œuvre sous-qualifiée vers les pôles de l'accumulation industrielle. Même s'ils n'ont pas de lien direct avec la production agricole, ils jouent un rôle capital dans la politique d'attente et de retardement qui semble avoir été adoptée pour la grande majorité de la population rurale laissée pour compte à la Libération et non touchée par la RA.

Persuadées (et dans une certaine mesure à juste titre) que la désaffection pour le travail agricole provient de « l'attrait » exercé par les villes, les autorités entendent donner aux campagnes quelques aspects urbains. Il est toutefois significatif que ces acquis, pour importants qu'ils soient, ne parviennent pas à modifier sensiblement l'impression de désintérêt ressenti par la population rurale. Comparée aux énormes investissements réservés aux métropoles régionales ou aux complexes industriels, cette pénétration urbaine n'arrive pas à combler le retard légué par la colonisation, ni à greffer de véritables centres d'activités économiques locaux, car les centres de décisions politiques, administratifs et économiques sont ailleurs (2). Dans le contexte actuel, rien n'indique une remise en cause sérieuse ni des inégalités entre secteur industriel et rural, ni de la dépendance des campagnes.

En 1973, Ahmed Akkache pensait avoir trouvé l'origine de cette dépendance en déplorant que « *par suite des structures agraires archaïques* les petits paysans, *khammes* et ouvriers agricoles se trouvent dépouillés chaque année de 200 millions de dinars au moins qui se dirigent vers la ville et se transforment pour l'essentiel en biens de luxe ou en produits d'importation. Et cela

(1) La circulaire de la CNRA du 25-7-1972 prévoit trois types de villages. Le premier de 100 à 200 logements prévu pour 700-1 400 habitants, le second de 250-300 logements pour 1 750-2 450 habitants. Le dernier atteint 400-700 logements et 2 800-4 950 habitants. Les équipements se multiplient selon la taille.

(2) Cf. l'analyse sur la dépendance des zones steppiques que propose N. MAROUF, in *Bulletin des Sciences sociales*, Université d'Oran, 1974, n° 4, vol. 1, pp. 82-83. Des exemples très frappants sont fournis aussi dans l'article de R. COUDERC, Remarques sur le concept de région appliqué à la steppe de l'Algérie occidentale, in *Options méditerranéennes*, 1975, n° 23.

LA RÉFORME AGRAIRE ALGÉRIENNE

sans parler des prélèvements effectués sous formes de marges bénéficiaires ou d'intérêts usuraires par une foule d'intermédiaires, de spéculateurs et de couches sociales parasitaires » (1).

Depuis, avec la RA, si les *formes archaïques* d'extorsion ont dans certains secteurs disparu, on ne peut dire que le sens et l'ampleur des transferts aient réellement été modifiés malgré l'ébauche d'une politique de décentralisation. Outre sa faiblesse eu égard aux investissements publics et privés dans les zones urbaines du Tell, elle ne parvient pas à contrebalancer les prélèvements massifs de surtravail opérés au travers de la *rémunération dérisoire des produits et du travail agricoles qu'impose l'actuelle politique des prix* (2).

Profondément conscients de cette situation (3), mais la subissant isolément selon leurs positions sociales, les travailleurs de la terre supportent de plus en plus difficilement que, quel que soit le travail fourni, les rendements et le volume de la récolte, leurs exploitations restent, d'un point de vue comptable au moins, déficitaires ou proches du déficit.

Une approche plus précise des formes archaïques et « modernes » d'exploitation et des transferts intersectoriels mériterait une analyse à la fois plus globale et plus détaillée — quelques illustrations figurent toutefois dans le texte suivant.

* * *

La diversité des interventions en milieu rural et les variantes propres à chaque secteur de la production s'insèrent dans une politique globale. L'évaluation de tel aspect de cette politique doit donc être faite en fonction de la cohérence de l'ensemble.

La politique agricole définie en 1971, subissant en cela les effets de l'évolution du rapport de force politique à l'échelon local et national, semble avoir essentiellement privilégié la fonction productiviste — amélioration des rendements et de la production, intensification du travail — au détriment des fonctions sociales et politiques — principalement sort et place de la paysannerie pauvre dans le pays (4). Cette orientation générale s'accroît progres-

(1) Ahmed AKKACHE, La condition du développement économique, in *La Révolution agraire, Revue algérienne du Travail*, Alger, juillet 1972, n° 11, p. 12.

(2) Sans que cela se traduise par une modération des prix à la consommation.

(3) Des paysans l'illustrent de manière saisissante en comparant leur domaine à une base où tout le monde atterrit pour se ravitailler (OFLA, BNA, ONAMA).

(4) Cf. cette formulation de l'avant-projet de Charte nationale supprimée ainsi que le titre qui l'introduisait dans la version définitive de la Charte : *Faire du paysan un élément conscient de l'édification socialiste* : « Cependant, l'effort considérable consenti par le pays pour l'émancipation du monde rural et le succès de la RA doivent amener le paysan à redoubler

sivement et se traduit selon les secteurs par des modalités particulières.

La Révolution agraire, lancée alors que l'Etat commençait à disposer d'un surplus non négligeable, ne visait pas une restructuration globale du secteur privé mais une réorganisation d'ampleur limitée susceptible de remédier à la fois *aux conséquences les plus dramatiques de la paupérisation de la petite paysannerie et à l'anémie du secteur « socialiste »* (1). Actuellement, la tâche principale dans le secteur coopératif paraît être la consolidation de ce qui existe afin de constituer une paysannerie relativement aisée surtout orientée, vu la structure des unités de production, vers les cultures intensives.

Dans le secteur socialiste, la rentabilisation et l'intensification semblent être recherchées dans les solutions « techniques » — gestion, équipements — accompagnées de garanties politiques sur la non-remise en cause des structures des domaines autogérés sauf en cas de gaspillage flagrant de la terre. Apparemment impuissants à remédier à l'extensivité (légée par la colonisation), les appels en faveur de *la bataille de la production* ou la campagne contre les déficits se traduisent le plus souvent par une compression maximale des coûts de mise en valeur : salaires au plus bas, utilisation la plus intense des machines, surveillance accrue des travailleurs surtout dans le domaine de l'autoconsommation. On assiste ainsi à la coexistence d'éléments paradoxaux : terres sous- ou même non exploitées et intensification renforcée du travail.

Envers le « privé », une politique d'attente dose les mesures de retardement de la différenciation sociale et des migrations en fonction des exigences de la politique industrielle et des tensions politiques éventuelles (cf. le souci de ne pas briser trop brutalement les règles de l'agriculture de « subsistance » sans fournir d'autres possibilités de rémunération).

Dans ce contexte, la bourgeoisie agraire fait l'objet de mesures velléitaires et contradictoires. Disposant de moyens financiers non négligeables et donc seule capable de répondre à l'objectif productiviste de la politique

d'efforts pour élever les rendements, car l'accroissement de la production agraire ne se borne pas à améliorer les revenus de la paysannerie pauvre, il constitue aussi un des objectifs de notre stratégie globale de développement », titre 3 : « La Révolution agraire », § 4.

(1) Ce secteur, étant donné la complexité de ses problèmes, mériterait une étude particulière sur ses évolutions *les plus récentes*. Rappelons que la dernière mesure politique d'importance dans ce secteur date de 1969. Le 15-2-1969 était publiée une série de décrets sur la réorganisation des structures de gestion et de décision dans les domaines autogérés. Cette mesure visait à remédier à la désaffection croissante des « autogestionnaires » par une relative démocratisation des organismes de gestion, et aux déficits de l'énorme majorité d'entre eux grâce à une décentralisation de la gestion et une autonomie plus grande. Ces textes ne produisirent pas les effets escomptés alors même que les impératifs de croissance de la production s'accroissaient rapidement. Une explication intéressante de cette absence de réaction est fournie par une mini-enquête du volontariat soulignant l'ignorance quasi totale des décrets ou de leur contenu dans de très nombreux domaines. Les « autogestionnaires », souvent indifférents aux résultats du domaine, se considéraient assez généralement comme des salariés de l'Etat défavorisés par rapport à ceux de l'industrie.

LA RÉFORME AGRAIRE ALGÉRIENNE

agricole en développant l'agriculture capitalisée sur les terres limitées (ou non) (1) de la « propriété familiale non exploiteuse », elle ne peut être massivement encouragée sans mettre en cause les principes mêmes de la RA et les quelques résultats obtenus dans l'agriculture parcellaire (blocage de la concentration foncière). La stratégie de ces « moyens » propriétaires est donc, selon les lieux et de manière fluctuante, extrêmement attentiste et prudente : désinvestissement provisoire ou durable, relance modérée ou spécialisation dans des secteurs voisins (2). Toutefois, il apparaît clairement que cette politique envers le secteur privé ne pourra durablement être poursuivie en mécontentant *à la fois* la petite paysannerie laissée pour compte par la RA et la bourgeoisie rurale dont les intérêts ne peuvent s'affirmer trop ouvertement. De cette situation découlent localement, les règles de solidarité traditionnelles aidant, des fronts fort peu homogènes opposés, pour des raisons diverses, à la RA. Ces luttes paysannes, actuellement isolées, prennent appui sur les difficultés du secteur coopératif et peuvent évoluer selon la rapidité du processus de dégradation de la petite propriété. Cette évolution, bien entendu, n'est pas dissociable des problèmes extra-agricoles et du contexte économique et politique général.

L'enjeu principal dans le secteur rural semble ainsi se situer dans le secteur dit de la « propriété familiale ». Il apparaît comme décisif pour le pouvoir d'Etat qui ne dispose plus désormais de réserves foncières. Face à cette population marginalisée, ses possibilités de manœuvre paraissent étroites entre le secteur socialiste « intouchable », la propriété familiale « non exploiteuse » fortement différenciée et des « industries industrialisantes » qui ne créent qu'un nombre bien dérisoire d'emplois.

(1) Profitant de la croissance rapide de la demande urbaine et des prix spéculatifs des certains produits, de nouvelles catégories d'agriculteurs se développent. Prenons par exemple comme modèle l'entrepreneur d'origine urbaine qui loue pour deux ou trois ans au maximum des terres aux « petits privés », les cultive intensivement avec d'important moyens, commercialise la récolte directement et change fréquemment de commune pour laisser « reposer la terre », et... ne pas obliger les autorités à intervenir.

(2) Il faut rappeler ici la traditionnelle mainmise de la grosse propriété foncière et de la bourgeoisie urbaine sur la commercialisation des produits de la terre et, plus généralement, le contrôle qu'elles exercent sur les marchés locaux et régionaux. La spéculation directe sur la terre étant endiguée et les CAPCS souvent dépassées par leurs multiples tâches, ce secteur tend à devenir stratégique.